

Jacques Lapeyrère

Très Sage fondateur du SC Roëttiers de Montaleau
Président de la Chambre des Grades et fondateur du
GRAND CHAPITRE GENERAL de FRANCE
Grand Chancelier adjoint du Bureau Directeur du
GRAND COLLEGE DES RITES
Grand Chancelier du Cinquième Ordre du
GRAND CHAPITRE GENERAL du GODF (2000 à 2006)

15 Janvier 1994 : réactivation des hauts grades du Rite Français

Cette Histoire (occultée) qui fait honte...

Le Grand Chapitre Général du Grand Orient de France vient de publier les 81 grades dits de « sagesse » du Rite Français des Modernes ou Rite Français Traditionnel.

Si l'on peut se féliciter d'une telle initiative, il faut rendre hommage à celle qui s'est lancée dans cette immense tâche, car il n'est jamais très aisé de se pencher sur des archives pas toujours lisibles, difficiles à analyser, et surprenantes quant à leur contenu.

Merci donc à **Colette Léger** pour la réalisation de cette entreprise qu'elle a su mener à son terme, et qu'elle livre maintenant à la connaissance de tous ceux qui s'interrogeaient sur le contenu de ces fameux grades dont la liste ne s'arrête pas au nombre de 81, mais va bien au-delà. Nul doute qu'après ce premier jet suivra un complément que l'on attendra avec impatience.

En attendant, j'ai une petite remarque à faire à l'auteur, remarque qui n'est pas un reproche car je ne l'inscris pas au nombre de ces narrateurs qui se targuent d'historicité – ils font florès en Maçonnerie – pour affirmer, eux-aussi *urbi et urbi*, que *la refondation des hauts grades du Rite Français a eu lieu en mai 1999*, le jour de la création du Grand Chapitre Général du Grand Orient de France

Cette affirmation est totalement erronée, et on pourrait la qualifier de volontairement mensongère si on voulait lui

attribuer une volonté délibérée d'occulter les années 1994 à 1999, période pourtant riche en événements qui a vu, entre autres, la disparition du Grand Collège des Rites, véritable chape de plomb qui a étouffé durant un siècle et demie les hauts grades du Rite Français.

Sauf à croire en l'existence de la génération spontanée, sur quelles bases aurait pu être fondé le Grand Chapitre Général du GODF, si ce n'est sur les chapitres déjà existants du Grand Chapitre Général de France - réactivé le 15 janvier 1994 sur mon initiative, et grâce aux Frères qui accompagnèrent ma démarche dès cette date - et sur les chapitres du Grand Chapitre Général **de** Rite Français - mouvement des « Bâisseurs du Futur » créé par l'ancien Grand Maître **Paul Gourdot**, que j'avais reçu au Premier Ordre en septembre 1993, à la suite de l'allumage des feux du chapitre **Roëttiers de Montaleau** - dont il était co-fondateur. (chapitre que je venais de créer dans la mouvance parisienne du Grand Orient de France).

Et quelle aurait été la légitimité des signataires du protocole instituant la création du Grand Chapitre Général du Grand Orient de France s'ils n'avaient point été porteurs des Ordres du Rite Français, à commencer par le signataire principal, l'Illustre et Parfait Grand Maître **Philippe Guglielmi** que j'avais reçu dans ces Ordres en 1994, tout comme **Alain Bauer** quelques mois plus tard, (tous deux étaient alors membres du chapitre Roëttiers de Montaleau), ainsi que bien d'autres Illustres Frères dont deux anciens présidents de la Chambre Suprême de Justice maçonnique etc...

Pour l'Histoire, qui mérite que l'on soit précis, rappelons que le chapitre qui fut la première pierre de la reconstruction du Grand Chapitre Général de France, est le souverain chapitre Roëttiers de Montaleau . C'est de ce chapitre qu'est partie l'idée en 1992 et s'est construit le projet de réactivation des ateliers de hauts grades du Rite Français au sein du Grand Orient de France, pour répondre aux attentes des Frères de cette obédience qui travaillent en loge au Rite Français.

Et c'est parce que je suis le fondateur de ce chapitre et l'instigateur de la reconstruction du Grand Chapitre Général de

France, que je ne puis admettre que l'on occulte de cette tranche d'Histoire, le rôle fondamental de tous ceux qui m'accompagnèrent de 1993 jusqu'à 1999, et dont les mérites doivent être enfin reconnus.

A moins que l'on préfère, par omission volontaire, continuer à faire injure à l'Histoire...

Il m'incombe donc d'honorer les Frères qui se sont trouvés sur le chantier de 1993 à 1999, qu'ils fussent mes amis, ou qu'ils aient été mes ennemis. Même si je ne les ai pas toujours considérés comme tels, ils ont eu le courage de défendre leur pré carré et, à ce titre, ils méritent mon respect.

Il faut savoir - à défaut de vouloir se souvenir - que durant cette période 1993-1999, des dizaines de chapitres ont été créés, certains à partir des effectifs du chapitre Roëttiers de Montaleau.

C'est le cas des chapitres :

TOLERANCE (Souviens-toi **Jean-Pierre Lefèvre**) ;

TRADITION ET AVENIR (Souviens-toi **Bernard Murracciole**)

LES DEMOCRATES (dont le TSPM est décédé)

Parallèlement, Paul Gourdot multipliait les créations de chapitres sous le label « DU FUTUR ».

Il faut aussi mentionner la parenthèse Grand Collège des Rites parmi les événements notoires qui se sont déroulés durant cette même période. En effet, en 1996, 19 chapitres reçurent des patentes des mains du Président du Grand Collège des Rites, le T.°.Ill.°.Frère **Bernard Genetet**.

Jusque là, ces chapitres constituaient le Grand Chapitre Général de France.

En passant sous la bannière du Grand Collège des Rites, et en devenant sa tierce composante avec le REAA et le RER, le Grand Chapitre Général de France passait sous la coupe du Suprême Conseil du REAA, à l'inverse du mouvement des « Bâtisseurs du futur » qui, avançant sous sa casquette du Grand Chapitre Général **de** Rite Français, refusa de se placer

sous l'autorité du GCDR, conserva sa souveraineté, et donc son indépendance.

Entretiens, le chapitre Roëttiers de Montaleau retrouvait sa souveraineté lui aussi en prenant ses distances avec le nouveau Grand Chapitre Général du GCDR, suite à la nomination du F.°. **Pozzo di Borgo** à la présidence de ce Grand Chapitre. Ce Frère, dont les compétences ne paraissaient pas évidentes au Frère **Lapeyrere** TSPM du chapitre ci-dessus nommé, semble avoir été désigné à cette responsabilité au titre de son passé de Grand Maître, et sous la pression des autorités supérieures du Suprême Conseil écossais.

Bref, le paysage du Rite Français de hauts grades se trouvait de nouveau bouleversé, et allait devenir le cadre d'une arène taurine où s'échangeront des banderilles toutes plus fraternelles les unes que les autres...

La cause ?

Deux « Grand Chapitre Général » plus un souverain chapitre indépendant, le chapitre Roëttiers de Montaleau qui ne voulait pas donner sa part aux chiens, cela faisait beaucoup de monde dans un même jardin. Surtout quand chacun des jardiniers en chef veut imposer sa culture à l'autre, en s'appropriant tout le terrain pour lui.

Bref, la cohabitation s'avérant difficile entre ces trois structures, et impossible entre leurs dirigeants pour cause d'allergie chronique entre P. Gourdot et Ch. Pozzo di Borgo, et explosive entre ce dernier et J.Lapeyrère, le Conseil de l'Ordre sauta sur l'occasion qui se présentait à lui d'intervenir dans les affaires d'une juridiction de hauts grades, pour lui imposer son autorité en invoquant sa qualité de « propriétaire du rite », et pour obliger les responsables des trois structures à se réunir en **Commission de conciliation** afin de constituer, in fine, une seule et même entité.

Présidée alternativement par **Alain Bauer**, alors Conseiller de l'Ordre, et par le Grand Maître **Philippe Guglielmi**, cette commission accoucha près d'un an plus tard d'un prématuré :

un protocole qui instituait un nouveau Grand Chapitre Général, monolithique si possible.

Il fallut encore un an de couveuse pour emmailloter ce prématuré d'un Règlement Général que le Frère Bauer, désigné puéricultrice de circonstance, se fit un plaisir de tenir ensuite sur les fonds baptismaux en tant qu'Orateur de l'Assemblée Constituante pour le proclamer **Grand Chapitre Général du Grand Orient de France.**

Voilà, en résumé, quelques brèves pages d'Histoire, qui comblent quelque peu le vide qui précède l'énoncé de la date *mai 1999* qui prétend être celle de la refondation des hauts grades du Rite Français.

Comme il vient d'être démontré, le terme de refondation est plus que mal approprié. Sans compter qu'il s'attribue les mérites de la réactivation du premier atelier activant ces hauts grades dès septembre 1993 - le chapitre Roëttiers de Montaleau - et dès 1994 ceux de la reconstruction du Grand Chapitre Général de France.

Pour avoir été un des principaux acteurs de cette démarche, je me devais de rattraper ce vol de mémoire, et ce délit d'omission volontaire dont se montrent régulièrement coupables certains oublieux de l'Histoire.

Que Colette Léger me pardonne cette intrusion dans la mémoire collective dont, manifestement, elle ne détient pas toutes les clés qui permettent d'y accéder.

Jacques Lapeyrère

Février 2018